

L'ajournement

M. Horner (Battleford-Kindersley): Monsieur le président, j'ai réellement apprécié ce que l'on pourrait appeler le débat de la Saskatchewan, ce soir. Je pense que tous les députés qui ont pris la parole venaient de cette province. Il était intéressant de voir le ministre de la Justice se lever de temps en temps et s'envoyer des fleurs. C'est là un des inconvénients de revenir tout seul au Parlement. Il n'y a personne d'autre pour faire votre éloge, aussi êtes-vous obligé de le faire vous-mêmes. Nous avons entendu la discussion entre le ministre responsable de la Commission canadienne du blé et l'ancien ministre. Nous ne sommes pas réellement à même de juger qui a gagné ce soir, mais le même débat avait eu lieu en Saskatchewan en octobre dernier, et j'accepterai le jugement des habitants de cette province. Ils étaient les mieux placés pour savoir.

Certains des commentaires du ministre au sujet du parti conservateur m'ont choqué. Il est plutôt décourageant de voir le roi de la contrebande du maïs faire ce genre de critiques. A mon avis, sa réponse préférée sur les raisons pour lesquelles le LIFT a été introduit était de la plus haute stupidité. Il a déclaré que c'était pour épurer le programme. Il a diminué les quantités de céréales du programme de 200 millions de boisseaux. Il a obligé les exploitations agricoles à emmagasiner ces céréales, pour une seule et unique raison: pour diminuer la somme que le Trésor devait payer aux termes de la loi sur les réserves provisoires de blé. Il ne pourra pas me faire croire le contraire.

Peut-être que ce grand vendeur prendra la parole lorsque je conclurai mes remarques demain, pour nous parler du paiement de l'orge des récoltes de l'année dernière. Et qu'en est-il des derniers paiements du blé? On a entendu dire qu'il serait payé le 1^{er} février, puis le 12 février, qui est aujourd'hui. Je suppose maintenant qu'il sera payé vendredi. Peut-être que les politiciens de l'autre côté cherchent encore à chaparder un petit peu dans les réserves de cette année pour faire bonne impression sur le plan politique.

Puis-je déclarer qu'il est dix heures, monsieur le président?

(Rapport est fait de l'état de la question).

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office conformément à l'article 40 du Règlement.

LA SÉCURITÉ SOCIALE—LES PENSIONS DE LA
VIEILLESSE—LE PROJET DE RELEVEMENT—LES
ENTRETIENS FÉDÉRAUX-PROVINCIAUX

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, le 24 janvier j'avais demandé au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) s'il avait l'intention de proposer dans un avenir proche une mesure législative prévoyant l'augmentation importante promise des pensions de sécurité de la vieillesse. Le ministre m'avait répondu qu'il avait prévu de tenir une autre conférence fédérale-provinciale, et que cette réunion devait avoir lieu le 2 février. Le ministre a annoncé que les discussions qu'il a eues avec ses homologues provinciaux étaient des consultations et qu'il n'envisageait d'accorder aucun droit de veto à une ou à toutes les provinces.

[M. Benjamin.]

• (2200)

Il est difficile de comprendre et encore plus d'évaluer ce que le gouvernement a l'intention de faire dans ce secteur fort important du bien-être social. Le discours du trône déclare qu'un «réexamen du régime de sécurité sociale canadien doit être mené conjointement par le gouvernement fédéral et ceux des provinces». Un peu plus loin, le même document promet néanmoins «qu'un projet de loi destiné à améliorer la situation économique des bénéficiaires de la pension de vieillesse» sera présenté. Le discours du trône a été adopté, le ministre a tenu une réunion, il a promis plus d'une fois une augmentation importante de la pension de vieillesse mais où est la mesure législative? Si elle était nécessaire lors de la rédaction du discours du trône, elle l'est encore bien davantage maintenant que les prix continuent de monter et que le pouvoir d'achat du chèque de sécurité de la vieillesse diminue de façon regrettable et inévitable en vertu de l'économie inflationniste du présent gouvernement.

Deux économistes éminents, un du Conseil canadien du développement social et un du ministère des Affaires urbaines ont indiqué récemment qu'environ 50 p. 100 des Canadiens de plus de 65 ans vivaient dans la pauvreté. Plus de 50 p. 100, monsieur l'Orateur. Quelle situation dans un pays comme le Canada possédant un tel potentiel de prospérité; la moitié de ses citoyens âgés doivent subsister au seuil de la pauvreté.

Il est temps de présenter une mesure d'aide et de justice aux titulaires de la pension de vieillesse, dont le pouvoir d'achat ne cesse de diminuer. L'autre jour, j'ai assuré au ministre à la Chambre que, s'il renonçait à son apathie face à la question et présentait la mesure législative, nous l'aiderions à en faire bénéficier les vieillards qui auraient pu en profiter depuis plusieurs mois. Quelle erreur de penser, monsieur l'Orateur, que parce que ces vieillards ne satisfont pas aux exigences relatives au supplément de revenu ou à l'évaluation des ressources, ils vivent dans le luxe quand bon nombre de ces gens sont au seuil d'une douloureuse pauvreté.

Mon collègue de South Shore (M. Crouse) me disait, il y a un instant, qu'à un supermarché d'Ottawa ce matin un vieillard pensionné voulait se procurer un pot de miel; puis après l'avoir mis dans son panier et calculé à nouveau sa pension, il l'a remis sur l'étagère.

Des voix: Honte!

M. Macquarrie: Ces gens vivent dans la détresse. Il faut leur venir en aide dès maintenant. Monsieur l'Orateur, aucune raison ne peut justifier un retard. Au contraire, des raisons économiques urgentes militent en faveur d'une action immédiate.

M. Norman A. Cafik (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, en réponse à la question soulevée par le député de Hillsborough (M. Macquarrie) le 24 janvier, je tiens à signaler que, le 11 janvier, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) nous a parlé sans ambages de l'intention du gouvernement à l'égard des hausses des pensions de vieillesse. Il a précisé que des échanges avaient lieu avec les ministres provinciaux de la santé et que d'autres conférences seraient organisées. Sa déclaration non équivoque et précise portait qu'il y aurait des augmentations sensibles de pensions de vieillesse.